



CERTIFICATION DES SPSTI

Vers une certification au niveau 3 pour 2027

On rappellera que si la réglementation permet l'atteinte du niveau 3 en 2030, Présanse encourage les Services à présenter le niveau 3 avant fin 2027, afin d'acter les transformations réalisées pour délivrer l'offre socle voulue par les partenaires sociaux, et de démontrer l'amélioration continue à l'œuvre pour l'effectivité du service rendu. Le niveau 3 peut être présenté directement après le niveau 1 et peut être présenté avant ou à la place de l'audit de suivi du niveau précédemment atteint.

Précisions de la DGT et du COFRAC sur les exigences de la SPEC 2217

Lors des derniers échanges entre la DGT, le COFRAC, les organismes de certification et PRÉSANSE, deux points ont été précisés :

- Conformément à la SPEC 2217, **les objectifs relatifs aux indicateurs pour le niveau 2 de la certification sont à fixer par les Services** et ne sont pas nécessairement attendus à 100% dès la première certification. L'essentiel réside dans l'amélioration continue et un plan d'actions sur plusieurs années peut être mis en place pour tendre vers les 100%, notamment pour les indicateurs qui correspondent à des obligations légales.
- La position des organismes de certification sur le sujet des contrats d'adhésion a évolué. Sans remettre en cause la note de Présanse sur

le plan juridique, **les auditeurs demandent effectivement que le contrat soit signé par l'adhérent pour respecter la lettre de la SPEC 2217**. La signature peut être manuelle ou électronique. L'auditeur vérifiera la signature du contrat à partir de la date où celle-ci a été mentionnée dans la procédure ; il n'est donc pas utile de reprendre les anciens contrats. Des modèles de contrats d'adhésion sont disponibles dans la base Interstis.

Par ailleurs, la création d'une identité visuelle pour la SPEC 2217, encadrée par les organismes certificateurs, a été suggérée, pour faciliter la communication des Services sur leur certification.

Travaux de la commission certification pour l'aide à la fixation des objectifs

L'atteinte du niveau 3 en 2027 suppose que tous les indicateurs aient été construits suffisamment en amont, de préférence début 2026, et que les demandes d'audits soient effectuées au plus tard au premier semestre 2027.

La construction des indicateurs des trois pans de l'offre (AMT, suivi individuel, PDP) et la définition des objectifs pour chacun de ces indicateurs est exigée dès le niveau 2. Pour le niveau 3, les écarts aux objectifs doivent être analysés et un plan d'action doit être proposé pour réduire les éventuels écarts.

Présanse n'a pas vocation à préconiser des objectifs mais la Commission certification a initié un travail d'aide à la fixation de ces objectifs. Pour chaque indicateur demandé, le tableau de définition des indicateurs sera complété avec des éléments sur le sens que l'on peut donner à l'objectif, les critères à prendre en compte pour les définir, les facteurs explicatifs des éventuels écarts à l'objectif. Si besoin, les définitions des indicateurs seront affinées ou modifiées.

Les résultats de ces travaux sont attendus pour la fin de l'année 2025.

Mise à jour des outils de Présanse et suivi des audits

L'annuaire des référents Qualité, présent sur le site Internet de Présanse, est en cours de mise à jour, avec des informations complémentaires, notamment le dernier niveau de certification atteint. Pour mettre à jour ces informations, les Services doivent contacter leur référent qualité régional. Le fichier est disponible dans l'espace adhérent à l'adresse : www.presanse.fr/ressources-santé-travail/annuaire-des-professionnels-qualite-des-ssti/

Présanse invite également les Services à remonter les éventuelles non-conformités ou demandes paraissant contraires au référentiel, au plan de contrôle ou à la réglementation. Ces retours ont notamment pour finalité d'alimenter les prochains échanges avec la DGT, le Cofrac et les organismes de certification.

Les documents pour l'alimentation de la base **Interstis** sont à transmettre par l'intermédiaire des référents Interstis. Parmi les nouveaux documents : des supports d'audits, des procédures pour l'évaluation de la satisfaction des adhérents ou le suivi des réclamations, des exemples de contrats d'adhésions...

A noter également la mise en ligne, sur Interstis et sur le site web de Présanse, de la version 5 de l'outil d'auto-évaluation. Les critères M1-5-1 et M1-5-2 concernant la production de données quantitatives et du bilan annuel des activités ont été requalifiés au niveau 1 de la certification (ils avaient auparavant été cotés au niveau 2). ■



Contacts :

Pour la mise à jour de l'annuaire des référents qualité :
m.lyonnet@presanse.fr

Pour toute information sur Interstis : **projets@presanse.fr**

Pour toute information sur la certification, les SPSTI peuvent contacter **g.bourdel@presanse.fr**
